

- ♦ Vous allez élire vos représentants aux CT (comités techniques) qui se prononcent sur l'organisation générale du système éducatif, les conditions de service, d'emplois et de rémunération des personnels, les créations et suppressions de postes...
- ♦ Les élus de la FSU qui rassemblent ceux du SNES se font les porte-parole dans les CT des revendications et des luttes construites avec les personnels sur le terrain pour promouvoir un service public d'Éducation juste et ambitieux et défendre et améliorer nos conditions de travail.

Le résultat de ce vote doit être clair en direction du Gouvernement pour condamner :

- la politique de désengagement de l'État et l'austérité qui pèsent sur les fonctionnaires (gel du point d'indice...) et servent au refus persistant de toute revalorisation générale des personnels (salaires, carrières, conditions de travail, droit à la mobilité choisie...),
- la politique éducative menée, sans ambition et sans les changements attendus pour le Second degré, ses personnels et ses élèves.

Voter SNES et FSU, c'est :

- faire entendre l'exigence d'autres choix et affirmer votre attachement au service public d'Éducation,
- confirmer l'adhésion des personnels à un syndicalisme qui allie défense individuelle et collective des personnels, qui consulte les collègues et sait engager les luttes majoritaires faisant reculer le pouvoir. C'est rappeler aussi votre attachement au progrès social et à la justice.

Le choix d'un métier respecté et reconnu.
Des salaires revalorisés à la hauteur de nos qualifications !

Le choix d'un service public qui contribue à une société plus juste.
Une école de la République pour tous !

Le choix d'élus qui s'impliquent pour la défense de tous les personnels, dans la transparence et l'équité.

Ce que revendique le SNES-FSU pour l'entrée dans le métier

Face à la crise de recrutement et au déclassement de nos métiers, revaloriser nos métiers !

5 ANNÉES D'ÉTUDES POUR UN TEL SALAIRE ?

LE SNES SE BAT POUR LA REVALORISATION DES SALAIRES

- **Début de carrière** à l'indice 495 pour les certifiés (brut à 2 200 € environ) et 518 pour les agrégés (brut à 2 300 € environ).
- **La prime d'entrée dans le métier** doit être généralisée et revalorisée.
- **Développer les mesures d'action sociale** pour permettre l'équipement personnel ou professionnel et l'accès à un logement social de qualité.



Obtenir une entrée progressive dans nos métiers qui sont complexes et exigeants !

Par les luttes qu'ils ont conduites, le SNES et la FSU ont obtenu le rétablissement d'une année de stage avec une décharge d'un mi-temps. Mais la charge de travail reste très lourde, et la période de la formation professionnelle trop courte pour s'appropriier toutes les facettes du métier. **Il faut aller plus loin et imposer la conception d'une entrée progressive :**

- durant l'année de stage, décharge correspondant aux 2/3 de l'obligation réglementaire de service pour disposer d'un 1/3 temps indispensable pour le travail nécessaire et la réflexion sur ses prati-

ques et d'un 1/3 temps pour une formation correspondant aux besoins spécifiques de chaque stagiaire, sans infantilisation ;

- après la titularisation, un demi-service devant les élèves la première année de titularisation et 12 h la seconde pour permettre la mise en place de compléments de formation, adaptés, construits et choisis par les enseignants.

Améliorer les conditions d'affectation et de service

Les débuts dans le métier sont très difficiles pour les néo-titulaires. Les conditions de la première affectation ne permettent que rarement une entrée sereine dans la profession. Ce sont souvent des néo-titulaires qui se retrouvent sur les postes à complément de service, sur les ZR... ce qui ne favorise pas l'installation dans l'établissement.

Quelles solutions pour améliorer les conditions d'affectation ?

- **Implanter un nombre suffisant de postes en établissements** pour répondre à la fois aux besoins de formation des jeunes, à la diversification de ces formations et aux exigences que nous avons pour l'entrée dans le métier des personnels.
- **Rendre plus attractives les fonctions de remplacement.** Ces dernières doivent être choisies et revalorisées. Les mesures gouvernementales à l'encontre des remplaçants (proratisation de l'ISSR, étendue des zones de remplacement, affectations à cheval sur plusieurs établissements, disparition des bonifications...) doivent être abandonnées.